

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay, en particulier en raison de ses impacts sur l'avifaune, les chiroptères, le patrimoine et l'environnement naturel.

Ce projet se distingue par des études dont les analyses sont partisanses et trompeuses

Voici un exemple clair et indiscutable :

La MRAe a relevé que le dossier ne présente pas de recherches alternatives sur d'autres sites, au-delà des variantes étudiées sur la ZIP.

Dans sa réponse à l'avis de la MRAe, le porteur de projet a présenté une réponse complètement surréaliste dans son mémoire en réponse :

1 – Energiter explique (fièrement?) que la DREAL lui déjà posé la même question, et prétend avoir répondu à la question « en avril 2025 et précisé ces éléments dans une « **Note de justification d'absence d'alternative sur l'implantation du site** », intégrée à l'étude d'impact consolidée ».

Cette réponse qui n'en est pas une, n'a pas non plus satisfait la MRAe qui a réitéré la même question.

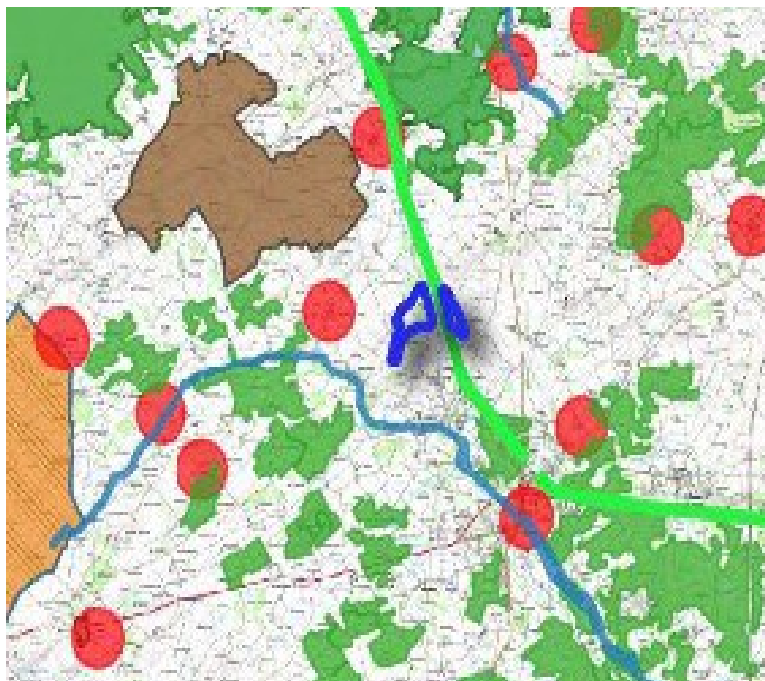
Energiter reste sur ses positions et ne répond donc pas à la question, sans aucun doute parcequ'ils ne sont pas en mesure de fournir une justification sincère.

2 – Energiter explique dans ce mémoire en réponse à l'avis de la MRAe, qu'en raison de l'ensemble des contraintes dans un rayon de 20 km conduiraient à une zone unique, celle de Cernay pour implanter des éoliennes.... avec des prétendues contraintes qui interdiraient toute éolienne 30km autours d'une centrale nucléaire, dans toute zone de coordination de radar météo etc.

Comment expliquer alors, par exemple, les dizaines d'éoliennes à moins de 30 km de la centrale de Civaux alors ?

3 – Bien évidemment, si la DREAL et la MRAe suggèrent une recherche alternative sur d'autres sites, c'est en raison notamment de la richesse de la zone en avifaune et chiroptères.

Page 23/29 est présentée la Carte des enjeux patrimoniaux et environnementaux dont un extrait est présenté ci dessous :





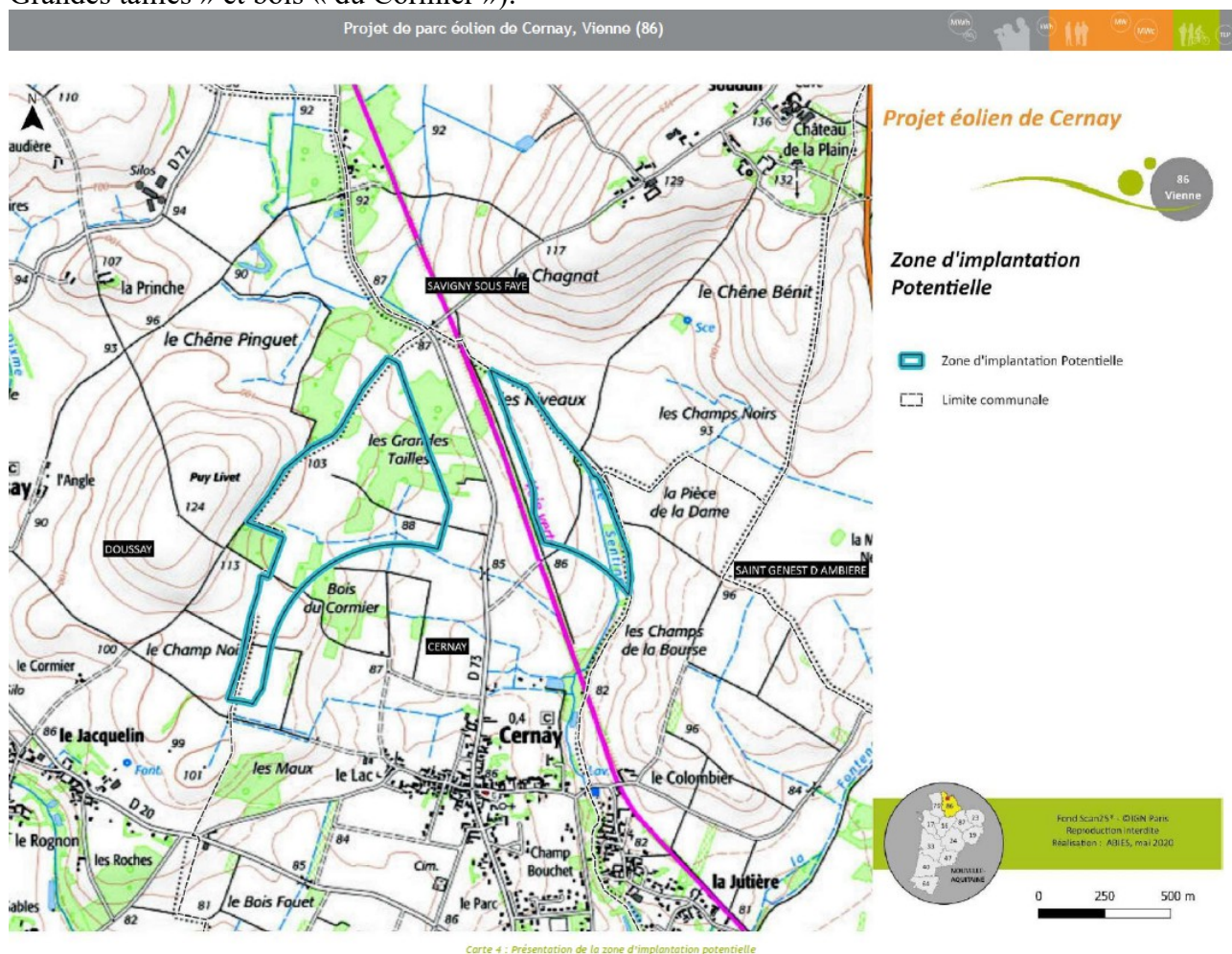
Et là surprise ! LA ZNIEFF1 « Outarde canepetière » « Plaine de Doussay » qui n'est jamais mentionnée dans l'étude d'impact apparaît !!!

Energiter est donc fier de son choix d'implantation à proximité immédiate d'Outardes.

**Et la « cerise sur le gâteau » pour la fin !!!!:**

Les parties boisées de la ZIP, gîtes à chiroptères particulièrement impactés par ce projet, ont disparu de cette carte

Donc Energiter présente des cartes trafiquées pour justifier son projet lorsque ça l'arrange, car les zones boisées sur la ZIP existent comme l'atteste cette carte extraite de l'étude d'impact (Bois « les Grandes tailles » et bois « du Cormier »):



En raison donc de cette étude fantaisiste et de cette réponse à l'avis de la MRAe trompeuse, je vous invite à rendre un avis défavorable parfaitement justifié.